



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 18 octobre 2023

ORDRE PUBLIC

Interdiction par le préfet de l'Hérault de la manifestation pro-palestinienne prévue le jeudi 19 octobre 2023 à Béziers

Une manifestations revendicative pro-palestinienne, déclarée en sous-préfecture, est annoncée le jeudi 19 octobre 2023 à Béziers.

Cet appel à manifester qui pourrait rassembler plusieurs centaines de personnes, dont certains éléments radicaux, intervient dans un contexte international particulièrement sensible lié au conflit israélo-palestinien, après l'attaque terroriste du Hamas en Israël le samedi 7 octobre 2023, et dans une période de vigilance accrue liée au risque d'attentat sur le territoire Français (posture Vigipirate « urgence attentat » à son plus haut niveau).

Face aux risques manifestes de troubles à l'ordre public, le préfet de l'Hérault François-Xavier Lauch a décidé d'interdire la manifestation déclarée « *Rassemblement pour la Paix en Israël et en Palestine* » prévue le jeudi 19 octobre 2023 à Béziers.

Le préfet de l'Hérault rappelle que toute infraction au présent arrêté sera constatée et réprimée conformément à l'article R. 644-4 du code pénal qui institue une contravention de quatrième classe à l'encontre des participants, et à l'article 431-9 du code pénal qui institue un délit puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende à l'encontre des organisateurs.

Retrouvez l'arrêté préfectoral sur le site internet des services de l'Etat dans l'Hérault : <https://urlz.fr/o59W>

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2